

24/9) Vente aux enchères publiques de matériels réformés. VEHICULES

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

La Commission de réforme des matériels communaux hors d'usage ou inutilisables doit se réunir demain pour prononcer la réforme des matériels ci-après :

- Une voiture "CITROEN" Fourgonnette (ancienne ambulance de la Montagne) - N° de châssis 544.191 - N° d'immatriculation 86 DU 974, année de mise en service 1958.
- Une voiture CITROEN fourgonnette affectée au garage, accidentée, inutilisable, immatriculée 96 EX 874 - Année de mise en service 1960.
- Un vélomoteur "PUCH" N° du châssis 672.9283.
- Un vélomoteur "PEUGEOT" N° du châssis 227.516, immatriculé 91 22 974, année de mise en service 1959.
- Un vélomoteur "PEUGEOT" N° de châssis : 227.816, immatriculé 92 EX 974, année de mise en service 1959.
- Un lot de vieilles batteries.
- Un lot de vieux pneus.

Il s'agit de différents matériels complètement hors d'usage et qu'il conviendrait de vendre aux enchères.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à faire procéder par voie d'huissier à la vente aux enchères du matériel en cause.

Je mets la question aux voix ./.

Approuvé,

Adopté à l'unanimité.

L. Denis, le  
16 sept 1965.

Le Préfet, le  
secrétaire Général,

Signé: J. Cluchant